

Vivre ensemble la diversité



Colloque de clôture de l'année européenne du dialogue interculturel Appel à contributions

Paris, Centre Pompidou, 17, 18 et 19 novembre 2008

Les propositions de contributions rédigées en français ou en anglais devront être adressées
avant le 30 avril 2008



Vivre ensemble la diversité



La France qui assure la présidence de l'Union européenne pendant le deuxième semestre de l'année 2008 est chargée de l'organisation du colloque de clôture de l'année européenne du dialogue interculturel.

Le colloque se déroulera à **Paris au Centre Pompidou**, les **17, 18 et 19 novembre 2008**.

En s'appuyant sur les réflexions et les initiatives qui auront été menées en 2008 dans les 27 Etats membres, le colloque aura deux objectifs généraux :

- Dégager une conception partagée du dialogue interculturel au sein de l'Union européenne
- Dessiner les principales orientations d'une action européenne – qui pourrait se déployer à tous les niveaux, communautaire, national, régional et local – visant à promouvoir le dialogue interculturel en Europe et dans les relations de l'UE avec le reste du monde.

Pour ce faire, le colloque devra permettre de :

1. **Clarifier le contenu conceptuel de la notion de dialogue interculturel** en confrontant les définitions auxquelles les Européens font référence, notamment celles qui auront pu en être données au cours de l'année. Il traitera d'un point de vue philosophique et de façon solidaire les notions de dialogue interculturel, de différence et de reconnaissance. Il s'interrogera sur ce qui est échangé dans le dialogue interculturel, sur les finalités explicites ou implicites qui animent ces échanges, dans des contextes où les relations entre ceux qui échangent sont souvent a-symétriques. Le colloque s'interrogera également sur les moyens de concilier reconnaissance et respect de l'autre, et le nécessaire esprit critique face aux principes et préceptes contradictoires avec les droits humains universels.
2. **Mettre en évidence le rôle du dialogue interculturel dans l'approfondissement de la citoyenneté** dans sa dimension locale, nationale et européenne, et mettre en valeur le dialogue interculturel comme un axe central du projet européen contribuant à créer le sentiment de l'appartenance à une communauté qui englobe les Etats – nations. Cette analyse devra conduire à présenter les conséquences que la promotion du dialogue interculturel devrait avoir sur notre conception de l'Europe, son identité, ses frontières, les politiques de coopération à mener en son sein et avec les pays tiers, notamment les pays voisins et plus particulièrement ceux du pourtour méditerranéen.

Vivre ensemble la diversité



3. Confronter les stratégies et dispositifs répondant aux objectifs du dialogue interculturel. En proposer une approche horizontale et trans-sectorielle, en mettant l'accent sur les actions et les politiques menées en Europe dans les domaines suivants :

- culture et communication

Le colloque devra mettre en évidence le rôle des politiques de soutien à la création, à la diffusion artistique et au patrimoine, ainsi que le rôle des médias, notamment les nouveaux médias électroniques, comme vecteurs du dialogue interculturel. Le colloque devra en particulier s'intéresser aux actions susceptibles de mettre en valeur les mouvements de pensée, les courants artistiques et culturels qui ont traversé l'histoire de l'Europe et ont laissé leur empreinte dans un patrimoine artistique souvent commun et susceptible de participer au sentiment d'identité européenne.

- éducation et formation

Entendues ici au sens le plus large : éducation formelle et non-formelle, en direction des enfants, des jeunes et des adultes « tout au long de la vie », en direction également des formateurs de formateurs. Le colloque devra mettre en valeur les politiques éducatives contribuant à l'effort de décentrement, de reconnaissance que notre société n'est pas la mesure et le miroir des progrès de l'Humanité, de prise de distance par rapport aux représentations stéréotypées de l'autre, effort sans lequel le dialogue n'est pas possible et qui en constitue l'un de ses effets les plus positifs. Une place particulière devra être réservée au rôle de l'éducation artistique et culturelle.

L'approche conceptuelle de la notion devra également dégager les compétences et les aptitudes à l'œuvre dans le dialogue interculturel, et les stratégies et dispositifs pédagogiques permettant de les acquérir.

- cohésion sociale

Le colloque devra mettre en évidence la contribution que le dialogue interculturel peut apporter à la recherche du mode d'organisation de la société le plus efficient pour répondre aux enjeux posés par les sociétés multiculturelles. La question de l'articulation de la démarche du dialogue interculturel avec les politiques sociales et économiques de lutte contre l'exclusion est ici centrale.

- diversité linguistique

La préservation et le renforcement de la diversité linguistique en Europe. La question des langues peut constituer un obstacle ou un instrument pour le dialogue interculturel ; les conclusions des Etats généraux du multilinguisme (26 septembre 2008) devront être présentées à cette occasion.

Vivre ensemble la diversité



- échanges et développement durable

Le colloque interrogera les enjeux liés aux migrations économiques intra-européennes qui se sont renforcées ces dernières années.

Il s'intéressera enfin :

- au rôle de l'Union européenne comme acteur mondial et à la dimension culturelle de ses rapports avec les pays et régions partenaires,
- aux modalités de la contribution de l'Europe et des entreprises européennes au développement économique durable des sociétés,
- au rôle que le dialogue interculturel peut jouer pour promouvoir des politiques de promotion d'un tourisme solidaire.

Chacune de ces thématiques s'appuiera sur deux types de contributions : des **approches théoriques** favorisant la transdisciplinarité (philosophie, anthropologie, sociologie, histoire, économie, sciences politiques) et des **analyses d'actions concrètes** menées en Europe - au niveau local, régional, national ou communautaire – par les acteurs publics et privés.

Les propositions de contributions rédigées en français ou en anglais, et d'un format maximal de 3000 à 8000 caractères, accompagnées d'un curriculum vitae et éventuellement d'une bibliographie des travaux des candidats, devront être adressées **avant le 30 avril 2008**

Par courrier à l'adresse suivante :

Ministère de la culture et de la communication
Délégation au développement et aux affaires internationales
à l'attention de M. Jean-Marc Lauret,
chef du département de l'éducation, des formations, des enseignements et des métiers
182, rue saint Honoré
75033 Paris cedex 01
France

Ou par courriel : à valerie.maussion@culture.gouv.fr

La sélection des contributions sera réalisée avant le 31 juillet 2008.